

Décision du 2 octobre 2003 modifiant le comité de pilotage du projet de parc de la forêt tropicale guyanaise

NOR : DEVN0320319S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie et du développement durable,
Vu les engagements pris lors de la conférence de Rio-de-Janeiro en juin 1992 par le Gouvernement français concernant notamment la création d'un parc dans la forêt tropicale de Guyane ;
Vu la décision du 4 janvier 1994 portant création du comité de pilotage du projet de parc de la forêt tropicale guyanaise modifiée le 31 juillet 1996 et le 16 décembre 1997 ;
Vu le compte rendu du comité de pilotage de la mission pour la création du Parc de la Guyane, réuni le 25 mars 2003 ;
Vu la proposition de M. le préfet de la région Guyane, en date du 30 juin 2003,
Décide :

Article 1^{er}

L'article 2 de la décision susvisée est complété par la liste des administrations, personnes physiques et morales suivantes :

- le président du conseil régional, coprésident du comité de pilotage ;
- les élus et personnalités coutumières suivants :
 - le maire de Papaïchton ;
 - le président de l'association des maires de Guyane ;
 - le président de la communauté de communes de l'Ouest guyanais ;
 - le président de la communauté de communes de l'Est guyanais ;
 - le président de la communauté de communes du Centre littoral ;
 - Le grand man Amaïpoti ;
 - Le gran man Doudou ;
 - Le gran man Joachim ;
- les représentants des administrations et organismes concernés suivants :
 - direction de la santé et du développement social ;
 - Office national de la chasse et de la faune sauvage ;
 - comité de bassin ;
 - chambre consulaire de commerce et d'industrie de la Guyane ;
 - chambre consulaire d'agriculture de la Guyane ;
 - chambre consulaire des métiers de la Guyane ;
- les représentants des associations et organisations internationales suivantes :
 - le président de l'association Sepanguy ou son représentant ;
 - le président du CEPOG ou son représentant ;
 - le président de l'association Tchô Dambwa ou son représentant ;
 - le président de l'association GADEPAM ou son représentant ;
 - le président de l'association Kwata ou son représentant ;
 - le président de la Fédération des opérateurs miniers de Guyane (FEDMOMG) ou son représentant ;
 - le président de l'IUCN ou son représentant.

Article 2

L'article 2 de la décision susvisée est modifié comme suit : les élus, les administrations, les organismes et les associations suivants ne figurent plus dans le comité de pilotage :

- les élus désignés par l'association des maires de Guyane ;
- la direction départementale des services fiscaux ;
- le centre national d'études spatiales ;
- l'association France Nature environnement ;
- la fédération ANI.

Article 3

L'article 2 de la décision susvisée est modifié pour ce qui concerne la liste des personnalités scientifiques participant au comité de pilotage. Désormais cette liste s'établit comme suit :

- M. de Granville (Jean-Jacques), IRD ;
- M. Pavé (Alain), CNRS ;

- Mme Fournier (Mériem), INRA ;
- Mme Fleury (Marie), MNHN ;
- M. Morvan (Jacques), Institut Pasteur ;
- Mme Aubertin (Catherine), IRD ;
- Mme Grenand (Françoise), CNRS ;
- M. Weber (Jacques), IFB ;
- M. Huyn (Frédéric), IRD.

Fait à Paris, le 2 octobre 2003.

Roselyne Bachelot-Narquin

LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE DU PROJET DE PARC DE LA GUYANE

Coprésidents du comité : le préfet de la région Guyane et le le président du conseil régional.

16 élus et personnalités coutumières soit :

2 représentants de l'Assemblée régionale :

M. Machine (Daniel) : conseiller régional ;

M. Egouy (Alick) : conseiller régional.

2 représentants de l'Assemblée départementale :

M. Lecante (André) : conseiller général ;

M. Canavy (Fabien) : vice-président du conseil général.

Association des maires de Guyane :

M. Roumillac (Jean-Pierre) : président ;

Les maires des communes concernées :

Le maire de Maripasoula : M. Balla (Tobie) ;

Le maire de Camopi : M. Chanel (Joseph) ;

Le maire de Régina : M. Desert (Pierre) ;

Le maire de Saül : M. Charlotte (Hermann) ;

Le maire de Papaïchton : M. Ateni (Joseph).

Les communautés de communes :

Le président de la communauté de communes de l'Ouest Guyanais : M. Bertrand (Léon) ;

Le président de la communauté des communes de L'Est Guyanais : M. Elfort (Georges) ;

Le président de la communauté des communes du Centre Littoral : M. Alexandre (Rodolphe).

Les personnalités coutumières :

Le Gran man Amaïpoti ;

Le Gran man Doudou ;

Le Gran man Joachim.

13 représentants des administrations et organismes concernés :

- chambre consulaire de commerce et d'industrie de la Guyane ;

- chambre consulaire d'agriculture de la Guyane ;

- chambre consulaire des métiers de la Guyane ;

- comité du tourisme de la Guyane ;

- comité de Bassin ;

- direction départementale de l'agriculture et des forêts ;

- direction départementale de l'équipement ;

- direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement ;

- délégation régionale à la recherche et à la technologie ;

- Office national des forêts.